



Recensement de la population

Du 15 janvier au 21 février revient l'enquête du recensement. Des agents recrutées par la Ville, munies d'une carte officielle de l'INSEE, passeront auprès des 8% de logements osnysois concernés. Si vous faites partie de l'échantillon concerné, merci de leur résERVER le meilleur accueil.

[Recensement 2026](#)



En ligne

Rendez-vous sur le-recensementet-moi.fr avec les codes d'accès indiqués sur la notice remise par l'agent recenseur en main propre ou dans votre boîte aux lettres. Laissez-vous guider pour compléter le formulaire qui comprend à la fois des questions sur votre logement et des questions individuelles.

En version papier, si vous ne pouvez pas répondre par Internet

L'agent recenseur vous remettra le questionnaire et conviendra avec vous d'un RDV pour le récupérer.

Pourquoi le recensement est important ?

Les données collectées servent à calculer la dotation de l'État à la ville, à définir le nombre de pharmacies ou encore à anticiper les équipements utiles (écoles, transports...).

Le recensement est obligatoire : un « refus persistant » peut entraîner une sanction. L'INSEE est le seul organisme autorisé à exploiter vos réponses, et uniquement de façon anonyme. Elles ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Liens utiles

[Le recensement et moi](#)

[Dossier complet commune d'Osny](#)